

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2020

COMPTE RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard AUBERT, Denis BALARESQUE, Carole BARTHEROTTE, Marie-Laure BONIFAS, Maud CALLEDE, Pamela CARRERA, Richard DANES, Joël DEDIEU, Jean Luc DORBES, André GISTAIN, David HERNANDEZ DE LA LOSA, Séverine JEANJEAN, Antoine JEUCH, Cédric PEREZ, Nicole ROUANE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Néant

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Néant

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 et constate que le quorum est atteint.

M. Denis BALARESQUE arrive à 20h45

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. David HERNANDEZ DE LA LOSA est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 23 mai 2020

Le compte rendu du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes rendus de réunions de Syndicats

- Communauté de Communes du Volvestre : le 09/07/20, réunion de présentation de la structure aux nouveaux élus. L'élection du nouveau conseil communautaire aura lieu le 16 juillet 2020
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Saurone Ariège Garonne Environnement (SIVOM SAGe) : Assainissement collectif. 23 /06/2020. Vote des budgets.
A savoir : Capens est une des communes qui a le coût de traitement des eaux usées le plus bas. Pour exemple : A Capens pour une consommation de 21 à 500m³ annuel : 1,29€ TTC/m³ contre 1,69 pour Lamasquère.

Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site du SAGe :

<https://www.sivom-sag.fr>

- Syndicat Intercommunal d'Action Sociale du CARbonnais (SIASCAR) : 16/06/2020
Service d'aide à la personne à domicile, ménage, portage de repas.... 90 à 95 bénéficiaires sur le secteur (Bois-de-la-Pierre – Capens – Longages – Marquefave – Mauzac – Montgazin – Montaut – Peyssies). Le service intervient auprès d'un public en difficulté physique ou psychique. Il répond à la demande des personnes âgées et/ou handicapées ou de toutes autres personnes (sans critères d'âge)
Lors de la prochaine réunion, il y aura l'élection du nouveau bureau.
- Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) : 23/06/2020
Alimentation en eau potable de la quasi-totalité de la commune de Capens.
Explication de la gestion et de l'organisation liée à la crise du COVID-19
Passage en revue des travaux et des appels d'offres en cours ou à venir
Election du nouveau bureau lors de la prochaine réunion fin septembre.
Pour plus de renseignement vous pouvez consulter le site du SIECT :
<http://www.siect.fr>

3. Remise gracieuse de créances

Sur proposition de Monsieur le Maire au Conseil Municipal, suite à la demande de la trésorerie qui a constaté une erreur dans la délibération du 24/05/2018 concernant le paiement des heures supplémentaires et complémentaires au personnel communal. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur une remise gracieuse du titre n°150 de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

Article 1 :

- De statuer sur une remise gracieuse du titre de recette :
- Numéro 150 de l'exercice 2020,
- Objet : indu de paye IHTS,
- Montant : 1737.19 €

Article 2 :

Dit que le montant total de ce titre de recette s'élève à 1737.19 euros.

Article 3 :

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

4. Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2019 :

- Taxe d'habitation : 12,22 %,
- Foncier bâti : 6.53 %,
- Foncier non bâti : 61.76 %,
- Cotisation Foncière des entreprises : 21.95%.

Malgré la suppression de la taxe d'habitation et compte tenu de la réévaluation des bases à la hausse par l'État, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes taux que 2019, en sachant que la compensation de la taxe d'habitation sera de 67 479 €.

Soit :

- Taxe Foncière bâti : 6.53 %,
- Taxe Foncière non bâti : 61.76 %,
- Cotisation Foncière des entreprises : 21.95 %

Produit attendu : 85 701 €.

M. DORBES souligne le fait que l'épisode COVID a engendré une augmentation des dépenses liées au respect des gestes barrières (consommation de produits inhabituelle, masques, désinfectants,)

5. Vote des subventions aux associations

- FNACA Anciens combattants : L'attribution d'une subvention de 100€ est adoptée à l'unanimité
- Comité des fêtes : 500€ → 13 voix contre (1 abstention : AUBERT ; ne prenant pas part au vote : GISTAIN).
La décision de ne pas donner de subvention est adoptée par 11 voix pour (2 abstentions : JEANJEAN, AUBERT ; ne prennent pas part au vote : DANES, GISTAIN).
- Coopérative scolaire : L'attribution d'une subvention de 500€ est adoptée à l'unanimité
- Gym : 50€ → 13 voix contre (1 abstention DANES, 1 voix pour AUBERT)
La décision de ne pas donner de subvention est adoptée par 11 voix pour (2 voix contre : HERNANDEZ DE LA LOSA et AUBERT, 2 abstentions : DANES et JEUCH).
- Pompiers de Carbonne : L'attribution d'une subvention de 250€ est adoptée par 14 voix pour (1 voix contre : BALARESQUE)
- 3ème Age : 50€ → 13 voix contre (1 abstention : DANES ; ne prend pas part au vote : GISTAIN)
La décision de ne pas donner de subvention est adoptée par 9 voix pour (3 voix contre : HERNANDEZ DE LA LOSA, AUBERT et BALARESQUE ; 2 abstentions : DANES et JEUCH, ne prend pas part au vote : GISTAIN).
- Chasse : 50€ → 13 voix contre (2 abstentions DANES et AUBERT)
La décision de ne pas donner de subvention est adoptée par 12 voix pour (1 voix contre : HERNANDEZ DE LA LOSA, 2 abstentions : DANES et AUBERT).
- Harmonie batterie fanfare : 300€ → prestation réalisée en 2019.
L'attribution d'une subvention de 300€ est adoptée à l'unanimité

- Couleur pastel : 50€ → 14 voix contre (1 abstention : DANES)
La décision de ne pas donner de subvention est adoptée par 10 voix pour (1 voix contre : HERNANDEZ DE LA LOSA, 4 abstentions : DANES, AUBERT, BALARESQUE et JEUCH).
- La boule capénoise : 50€ → 13 voix contre (2 abstentions : DANES et AUBERT)
La décision de ne pas donner de subvention est adoptée par 12 voix pour (1 voix contre : HERNANDEZ DE LA LOSA, 2 abstentions : DANES et AUBERT).
- Capasso : 50€ → 14 voix contre, (1 abstention : DANES)
La décision de ne pas donner de subvention est adoptée par 12 voix pour (1 voix contre : HERNANDEZ DE LA LOSA, 2 abstentions : DANES et JEUCH).

Proposition d'affecter les 800€ des subventions non attribuées au compte 022 dépenses imprévues.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Il est envisagé qu'à l'avenir, les subventions attribués aux associations devront faire part au préalable d'une demande spécifique, accompagnée du compte rendu de leur assemblée générale.

6. Vote du Budget Primitif 2020

Questions :

- A quoi correspond la ligne Arbres et paysage d'autan : 100€ ?
C'est une adhésion à une association qui conseille pour la plantation d'arbres, au bord de Garonne avec des tarifs avantageux sur les arbres, arbustes, plantes... Elle permet également de faire des journées pédagogiques. Cette adhésion est envisagée dans le cadre de réaménager les bords de Garonne sur la commune de Capens car les acacias et autres arbres sont en train de mourir petit à petit. Il pourrait être organisé un chantier participatif avec les administrés lors de ces journées de plantations.
La décision est prise de supprimer cette ligne sur le budget 2020, car cette adhésion est jugée trop prématurée. Il reste encore pas mal d'arbres à abattre et un gros nettoyage du terrain est nécessaire avant de pouvoir replanter quelque chose.
- Quelle est la cause de la baisse du budget Alimentation compte 60623 de 22000€ à 12000€ ?
Du fait du confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19, pas de dépenses depuis le 16 mars 2020.

Monsieur le Maire présente le budget 2020 au Conseil Municipal :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 395 024.25 €

Résultat de fonctionnement reporté (002) : 116 676.30 €

Total : 511 700.55 €

Dépenses : 511 700.55 €

- Section d'investissement :

Recettes : 97 056.00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) :

21 979.89 €

Total : 119 035.89 €

Dépenses : 119 035.89 €

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 511 700.55 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 119 035.89 €

Soit un budget total pour l'année 2020 de 630 736,44 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget communal pour l'année 2020.

7. Désignation de délégués

- Commission de sécurité Sous-Préfecture :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination de délégués pour la commission de sécurité.

Après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection de trois délégués :

Monsieur DANES Richard, Monsieur JEUCH Antoine, Monsieur DEDIEU Joël ont été élus délégués à la commission de sécurité.

- Comité National d'Action Sociale : équivalent du Comité d'entreprise dans le privé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'assemblée, il convient de nommer un délégué élu au sein du CNAS, pour le mandat 2020-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

de désigner Madame BARTHEROTTE Carole membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue, notamment pour participer à l'assemblée départementale du CNAS.

8. Etude de devis :

- Dématérialisation des actes : Les solutions Berger Levrault proposent un module BLES.ACTES qui permet de dématérialiser les délibérations et les arrêtés. L'enregistrement des arrêtés se fait avec signature électronique et ils sont enregistrés beaucoup plus rapidement qu'avec la méthode courrier papier (gain de temps et financier à court terme). Devis reçu : 1104€ TTC à l'installation puis dès la deuxième année 60€ TTC/an. Prévoir également 450€ de mise à jour des certificats tous les 3 ans.

Achat adopté à l'unanimité

- Logiciel cantine : Les solutions Berger Levrault proposent un module complémentaire de suivi de la cantine. Une demande de devis a été faite :
1^{er} devis reçu : 3264€ TTC à l'installation puis dès la deuxième année : 84€ TTC/an

Demande de révision de devis avec une meilleure offre

2^{ème} devis reçu : 2630€TTC à l'installation puis dès la deuxième année : 75,60€ TTC/an

Décision de donner ce dossier à la commission scolaire pour analyse, vérification du devis (modules optionnels présent ou pas) et faire baisser le coût du fait également de l'achat du module de dématérialisation BLES.ACTES.

Questions diverses :

Richard DANES :

- Proposition de repeindre la bande du stop sur l'avenue Danflous au niveau de l'intersection de la rue de la Mairie et de refaire le passage piétonnier devant l'école sur l'avenue Danflous. Cette route est à la charge de la Mairie.
Sollicitation de l'entreprise Mozerr pour faire un devis. 969,50€ TTC. (marquage au sol, panneaux de signalisation passage piéton).
- Dispose-t-on des panneaux passage piéton (baisser le coût) : NON
La décision de refaire les marquages est adoptée à l'unanimité.

Décision également de déposer une plainte contre X pour l'inscription taguée au niveau de ce STOP.

- La Préfecture demande de nommer des correspondants aux alertes météo : Richard DANES, Jean Luc DORBES, Joël DEDIEU et Denis BALARESQUE sont nommés et désignés.

Antoine JEUCH :

- Travaux sur la route de Marquefave : a-t-on été informé ? Non, pas besoin car cette route départementale est hors agglomération

Carole BARTHEROTTE :

- Est-on d'accord au niveau du conseil d'avoir un compte Facebook de la mairie ?
Pas d'objection, une remarque est faite sur le fait d'être vigilant sur les commentaires ou autres,
- Martine s'absente au mois d'octobre pour 2 mois, prévoir un personnel par recrutement externe ou centre de gestion ?
Les expériences malheureuses avec le centre de gestion conduisent à chercher un CV, et à recruter en interne par la commission Personnel. Recherche à faire rapidement pour prévoir un biseau sur septembre.
- Renouvellement des 3 CDD a la rentrée de septembre pour l'année scolaire 2020/2021
A ce jour on ne connaît pas le protocole de la rentrée, en fonction duquel il faudra peut-être prendre une personne supplémentaire.

Maud CALLEDE :

- Commission scolaire → réunion du 28/05 : 84 enfants l'année prochaine, 2 demandes de recrutement de service civique en cours, payé par l'éducation nationale, mise à disposition de la mairie de 24h (temps scolaire) à 35h (leur contrat). (recrutement de personnes de -25ans et de -35ans si personne en situation d'handicap COTOREP)
- Denrées alimentaires dans les congélateurs de l'école qui arrivent à péremption fin aout, 10kg de sauté de porc : proposition de faire un repas pour un forum des associations → Ok sur le principe.

- Cantine : relance au niveau de la facturation des impayés.
- Vendredi 28 août à midi, pour la rentrée scolaire, proposition d'organisation d'une paëlla à l'école avec le personnel, les enseignants (anciens et nouveaux), sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Jean Luc DORBES :

- Remplacement du tracteur tondeuse,
Devis en cours de réalisation. Un premier devis s'élève à 15000€. Faire faire deux autres devis.
- Renouvellement de Patrick BERGE une 3eme fois jusqu'à fin septembre. Décision à prendre si on l'embauche en remplacement de Enrico CARUSO.

Pamela CARRERA :

- Demande d'Installation d'un dos d'âne (coussin berlinois) en bout de lotissement car des jeunes roulent comme des fous. Un problème technique se pose car la route est trop courte. Voir ce qu'il est possible de faire.

David HERNANDEZ DE LA LOSA :

- Demande de subvention pour une nouvelle association LOCN'ES. Escalade au collège de Noé pour les enfants des écoles primaires de Capens, Noé et Longages, ainsi que pour les collégiens de Noé.

Faire une demande formelle à la Mairie.

- Sécurité routière : demande d'action de la Maison de la Sécurité Routière de Haute Garonne pour sensibilisation des enfants de l'école de Capens.
Besoin de la salle des fêtes pour faire les activités prévues. Vérifier la disponibilité de la salle.

Demander de prise en charge des repas à la cantine pour les bénévoles ce jour-là ?

Accord sur le principe, prévenir juste avant pour prévoir le nombre de repas supplémentaires

Remarques générales :

De plus en plus de chats errants dans les rues de Capens, problèmes de chiens qui aboient à longueur de journée, qui font leurs besoins n'importe où dans la rue. Problème également d'odeurs liées à la présence de plus en plus de poules et de moutons. (Pas de décision claire prise lors du conseil. Que fait-on ? Point à revoir lors du prochain conseil)



Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 10/09/2020.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 1h15.